

aux officiers qui, bien qu'appelés à changer de colonie, sont porteurs d'un congé de convalescence régulièrement délivré par le Gouverneur.
Recevez, etc.

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,
Signé : A. POTHUAU.

N° 154. — *DÉPÊCHE ministérielle du 2 mai 1873* (direction des colonies, 4^e bureau) *au sujet de la production des états présentant la situation des chapitres du service colonial pour l'exercice arrivé au terme de sa première année.*

Versailles, le 2 mai 1873.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Par une dépêche-circulaire en date du 7 mai 1868, insérée au *Bulletin officiel* (1^{er} semestre 1868, p. 520), les administrations coloniales ont été invitées à transmettre à mon département un état présentant sommairement la situation des divers chapitres du service colonial pour l'exercice arrivé au terme de sa première année.

Cette prescription n'a pas toujours été exactement observée par l'administration de la colonie. Le document dont il s'agit notamment ne m'a pas été fourni pour l'exercice 1872.

Je vous prie de rappeler à M. l'Ordonnateur cette partie de ses obligations. J'attache un très-grand intérêt à la production de l'état dont je viens de parler, lequel doit être établi au 1^{er} janvier de chaque année, de manière à me parvenir dans le courant de février ou au plus tard à la fin du mois de mars.

Je vous prie également de donner les ordres nécessaires pour que la situation des différents chapitres pour l'exercice 1872, qui ne m'est pas encore parvenue, me soit adressée dans le plus bref délai.

Recevez, etc.

Le Ministre de la marine et des colonies,
Pour le Ministre et par son ordre :
Le Directeur des colonies,
Signé : A. BENOIST D'AZY.

N° 155. — *DÉPÊCHE ministérielle du 5 mai 1873* (4^e direction, 2^e bureau) *relative à la manière de procéder à l'égard des militaires de la gendarmerie coloniale qui demandent à quitter le service.*

Versailles, le 5 mai 1873.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai l'honneur de vous informer que par décision du 28 mars dernier, M. le ministre de la guerre a accepté la démission du sieur Chevalier (François-André), gendarme à pied du